



## Le placement privé a la cote auprès des entreprises française

Publié le 21-04-2015 à 16h34

\* Un nouveau **canal** (<http://www.challenges.fr/tag/canal-plus>) de financement concurrent de l'emprunt bancaire

\* Les banques y voient une source de revenus sans poids sur le bilan

\* Les assureurs y trouvent une nouvelle source de rendement

\* Certaines inquiétudes sur la qualité des emprunteurs

par Leigh Thomas

PARIS, 21 avril (Reuters) - Les entreprises françaises se tournent de plus en plus vers les placements privés de dette comme alternative à l'emprunt bancaire, un mouvement déjà bien engagé aux **Etats-Unis** (<http://www.challenges.fr/tag/etats-unis>) et en **Allemagne** (<http://www.challenges.fr/tag/allemande>).

Ces emprunts à un investisseur unique ou à un petit groupe d'investisseurs permettent en effet à des entreprises de taille moyenne, pour lesquelles l'accès au marché obligataire reste difficile, d'accéder à des financements à plus long terme qu'un emprunt bancaire, et à des taux relativement faibles.

Pour les prêteurs, parmi lesquels compagnies d'assurance et gestionnaires d'actifs figurent en bonne place, ils représentent une source de rendement alternative dans un environnement de taux historiquement faibles.

Ce mouvement est encouragé par les autorités européennes, qui espèrent voir le modèle français imité ailleurs en **Europe** (<http://www.challenges.fr/tag/europe>).

"Les placements privés ont le potentiel d'offrir des opportunités d'investissement à des investisseurs de long terme et d'élargir les opportunités de financement pour les projets d'infrastructures", a ainsi déclaré le commissaire aux Services financiers Jonathan Hill, lors un événement organisé par Reuters à **Londres** (<http://www.challenges.fr/tag/londres>) la semaine dernière.

Le nombre de placements privés (PP) en **France** (<http://www.challenges.fr/tag/france>) est passé de 21 opérations pour un montant **total** (<http://www.challenges.fr/tag/total>) de 3,2 milliards d'euros en 2012 à 55 opérations pour 3,31 milliards en 2014, selon les statistiques établies par un groupe d'études réunissant banques, assureurs et cabinets juridiques.

Des banquiers estiment que ce montant est plus proche de quatre milliards si l'on inclut les opérations que les emprunteurs ont choisi de ne pas rendre publiques.

Le marché est dopé ces derniers mois par la mise en place d'une charte définissant les règles de ce marché et par la rédaction de contrats-types, qui ont le double avantage d'être facilement adaptables aux situations particulières et de garantir aux investisseurs un traitement équivalent à celui dont bénéficient les banques créancières en cas de difficultés de l'emprunteur.

"Quand on a étudié le marché Euro PP, on s'est vite rendu compte qu'avec la maturité proposée, on avait des opportunités de libérer du cash-flow pour financer notre plan d'investissement", explique Nicolas Boyer, directeur financier de l'hébergeur internet OVH, qui a emprunté 107 millions d'euros en décembre sur des durées

allant jusqu'à huit ans, alors que les banques n'offrent généralement que des prêts à cinq ans au maximum.

#### LA DEMANDE DÉPASSE L'OFFRE

Toutefois, de nombreux intervenants ont encore besoin d'être convaincus que la reprise de l'économie européenne est suffisamment rapide pour justifier la **croissance**

(<http://www.challenges.fr/lexique/croissance.html>) de ce segment du marché du crédit.

"Nous avons un 'pipeline' bien constitué mais il faudrait des signes de reprise économique importants pour que le marché du placement privé progresse plus significativement", dit Guy Silvestre, co-responsable du département Global Capital Market de la Société générale.

Parmi les entreprises de plus en plus tentées par les PP, figurent des sociétés déjà fortement endettées ou présentes sur des marchés cycliques, qui présentent donc des facteurs de risque supplémentaires sur un segment qui n'a à ce jour jamais connu de défaut.

"C'est un marché risqué, peu liquide, et tout ça doit avoir un prix", prévient ainsi Anne Courrier, présidente du directoire de Federis **Gestion d'Actifs** (<http://www.challenges.fr/lexique/gestion-d-actifs.html>), filia du groupe d'assurance Malakoff Médéric, l'un des premiers investisseurs à avoir investi ce marché.

Même si un placement privé revient un peu plus cher qu'un emprunt bancaire ou une émission obligataire, les entreprises apprécient de diversifier leurs sources de financement tout en accédant à des maturités plus longues des taux très faibles.

Le placement privé leur permet en outre de lever des sommes importantes sans avoir à rendre publiques des informations financières parfois sensibles, ce qui serait le cas si elle procédaient à une émission obligataire.

Les **banques** (<http://www.challenges.fr/tag/banque>), elles, encaissent pour ce type d'opération des commissions inférieures à ce que leur rapporterait un prêt classique mais à la différence des prêts, les placements privés ne pèsent pas sur leur bilan, un bon point au moment où le durcissement des contraintes réglementaires les incite à alléger ce même bilan.

La Société générale a été l'arrangeur le plus actif dans les placements privés l'an dernier devant **Natixis** (<http://www.challenges.fr/tag/natixis>), BNP Paribas et le Crédit agricole, selon les données **Thomson Reuters** (<http://www.challenges.fr/tag/thomson>) (<http://www.challenges.fr/tag/reuters>).

Les compagnies d'**assurance** (<http://www.challenges.fr/tag/assurance>), elles, engagent des montants croissants dans des placements privés pour tenter de compenser la baisse des rendements de leurs portefeuilles obligataires, et elles mettent sur pied des équipes spécialisées pour analyser les dossiers.

"L'appétit des investisseurs surpasse la demande de crédit des entreprises", constate Fabien Calixte chez **BNP Paribas** (<http://www.challenges.fr/tag/bnp-paribas>).

(Marc Angrand pour le service français, édité par Wilfrid Exbrayat)

